

# Plan Local d'Urbanisme

Commune de  
**SAINT-AVOLD**



## 5S-4 PLAN DES SERVITUDES

ECHELLE : 1/5000

Procédure d'élaboration		Approbation de modification		Arrêté de mise à jour	
Prescription	16/09/2002	1e	5e	1e	16/10/2008
Arrêté	21/01/2005	2e	6e	2e	21/01/2014
Approbation	20/12/2005	3e	7e	3e	
		4e	8e	4e	

Procédure de révision					
1ère révision	2ème révision	3ème révision	4ème révision	5ème révision	
Prescription					
Arrêté					
Approbation					

### Pour info:

- Servitudes non officielles (Art. 16.1 du traité du 16/12/1937) relatives à la frontière Franco-Allemande
- ▲▲▲▲ Périmètre de protection de captage d'eau potable en projet
- Condiations de propane #90 et d'éthane #150 (SOLVAY)
- Condiations d'azote #100 et d'hydrogène #50 (AIR LIQUIDE)
- Lignes 5 Kv HBL
- Sondages HBL
- Liaison hertzienne Soy-Chazelles-Saint-Avold EDF et les servitudes liées reportées à titre d'information
- ▨ Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

- SERVITUDES REPORTÉES D'APRÈS LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES SERVICES GESTIONNAIRES DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX.
- LA PRÉCISION DU REPORT EST RELATIVE À LA QUALITÉ DES DOCUMENTS TRANSMIS

### LEGENDE

- A5 Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.
- A7 Servitudes relatives aux forêts dites de protection.
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés, inscrits.
- AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables.
- I1 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de pipe-lines d'intérêt général.
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de Gaz.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- I5 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de produit chimique.
- Int1 Servitudes relatives aux cimetières.
- PT1 Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
- PT3 Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.
- T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire.

### PPRT Servitude résultant du Plan de Prévention des risques

PPRT : Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations des sociétés ARKEMA France, PROTELOR, SNF et TOTALPETROCHEMICALS France situées à SAINT-AVOLD et L'HOPITAL, approbation par arrêté préfectoral du 22 octobre 2013.  
Le dossier PPRT annexé au PLU comporte :  
- Une note de présentation, un plan de zonage, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des populations mentionnées à l'article L.515-16 du Code de l'Environnement.

